

REUNION DU CONSEIL INTERIMAIRE DE L'EDSP DU 28 MAI 2015

COMPTE-RENDU

Etaient présents : F. ARTAUD, A. BOURGEOIS, J. BOUYER, J. COSTE, A. DESCATHA, D. EILSTEIN, A. GOSSELIN, J. KABORÉ, L. MEYER, N. PELLETIER-FLEURY, J. WARSZAWSKI.

Excusés : F. AUBIN, S. BASTUJI-GARIN, N. BILLON, A. ELBAZ, B. FALISSARD, M. KADAWATHAGEDARA, C. LEVY-MARCHAL, G. REY, P. TUBERT-BITTER, R. VARRASO

- Ordre du jour :**
- **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil intérimaire du 3/02/15**
 - **Journée de l'ED : Bilan de celle du 19 mai 2015 - Préparation de celle de 2016**
 - **Point d'information sur l'Université Paris Saclay**
 - **Poursuite des discussions à propos du règlement intérieur de l'ED : formation doctorale**
 - **Point sur les contrats doctoraux de l'ED 2015**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL INTERIMAIRE

J. Coste signale qu'il apparaît présent dans ce compte-rendu, alors qu'il était excusé ce jour-là. Hormis ce point, le Conseil intérimaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du 3 février 2015.

2. JOURNEE DE L'ECOLE DOCTORALE

Le Conseil intérimaire avait approuvé lors de sa réunion du 15 avril 2014 le projet d'une Journée de l'Ecole Doctorale, dont l'objectif était d'apporter une journée annuelle de cohésion, afin de renforcer le sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED.

La première Journée de l'Ecole Doctorale s'est déroulée le 19 mai 2015 ; c'est l'occasion d'en effectuer un bilan.

✓ *Bilan de la Journée du 19 mai 2015*

Lors de l'approbation du projet de cette Journée, le Conseil avait attiré l'attention des organisateurs sur les points suivants :

- Voir les questions d'assurance (notamment en cas d'activités sportives) ;
- Vérifier si le budget de l'ED seul peut supporter cet événement, ou s'il faudra chercher des subventions ;
- Faire en sorte que les doctorants s'impliquent vraiment dans l'organisation de cette Journée, et y apportent pleinement leurs idées propres ;
- Faire attention à ce qu'il n'y ait pas de dérapage, comme il peut parfois survenir lors des journées d'intégration de grandes écoles.

Tout au long de l'année qui s'est écoulée depuis le 15 avril 2014, l'équipe organisatrice a porté une grande attention à ces recommandations :

- Une assurance multirisques a été souscrite par l'Association de nos doctorants Doc 4'20, laquelle était coorganisatrice de cette Journée ;

- Les capacités des budgets de l'ED et de l'Association ont été estimées, puis ont été mises à contribution : elles ont suffi pour répondre aux besoins de la Journée de cette année ;
- L'équipe organisatrice était constituée de pas moins de 10 doctorants, réellement impliqués dans l'organisation de cette Journée (en termes d'idées et d'organisation pratique) ;
- Tout au long de la Journée, l'ensemble des organisateurs, ainsi que le service logistique de la Faculté et le gardiennage du Parc Pinel, ont veillé à ce que rien n'entrave son bon déroulé.

Depuis, Alexis Descatha a mené une enquête de satisfaction via un système d'enquête en ligne de l'UVSQ, auprès des participants de cette Journée. Un résumé des réponses est présenté au Conseil intérimaire.

Cf annexe 1 jointe

Cette enquête indique clairement que cette Journée a été un succès. D'ailleurs, à la question "viendrez-vous l'année prochaine si c'est organisé sur le même principe", 94 % des répondants à cette enquête déclarent oui.

Par conséquent, le Conseil intérimaire approuve à l'unanimité la reconduction de cette Journée de l'Ecole Doctorale, dans le même format que cette année.

✓ *Préparation de la Journée de 2016*

Le format est conservé : le contenu portera sur un thème de santé publique (différent chaque année) et toute la journée sera articulée autour de ce thème général, en abordant plusieurs sujets liés. La matinée prendra la forme "classique" scientifique, avec deux à trois conférences portant sur le thème retenu. L'après-midi revêtira une forme différente, avec des ateliers, des activités scientifico-ludiques et intellectuelles : simulations et tests, jeux de réflexion, activités sportives... le tout en équipes avec "classement" à la fin, et un prix pour l'équipe gagnante.

Le Conseil intérimaire évoque plusieurs thèmes pour la Journée de 2016 : nutrition, prévention des accidents de la vie courante, etc... Les équipes susceptibles de les animer doivent être contactées pour connaître leur disponibilité et avoir leur accord. La décision sera prise en concertation avec l'association des doctorants.

3. POINT D'INFORMATION SUR L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

✓ *La mise en place progressive de l'espace doctoral au sein de l'Université Paris Saclay*

Rappelons que depuis le 31 décembre 2014 l'Université Paris-Saclay a une existence juridique, mais que son cadre n'est pas encore finalisé et elle n'entrera réellement en fonction qu'au moment de la première rentrée universitaire, à l'automne 2015¹.

Ces derniers mois ont donc été consacrés pour l'essentiel à de nombreuses mises à jour de procédures (admission, inscription, réinscription, soutenance, etc...), lesquelles sont actuellement presque finalisées.

La révision des procédures d'inscription impose maintenant qu'il y ait une forme de "jury" pour chaque demande d'admission. Cela correspond à ce que nous avons commencé à faire avec le groupe qui examine chaque demande, et qui fonctionne déjà par conférence téléphonique depuis sa mise en place lors de la réunion du Conseil intérimaire du 3 février 2015.

Le Ministère a attribué un nouveau numéro aux Ecoles Doctorales accréditées par Paris Saclay : ainsi, notre ED n'est plus 420, mais ED 570.

¹ Une des conséquences est le retard dans la nomination officielle des Conseils des ED qui, comme le nôtre, sont encore intérimaires et ne seront définitivement validés que dans quelques mois.

En conséquence, nous avons décidé de suivre les recommandations de la direction de la communication, et d'adopter une nouvelle appellation n'utilisant pas le numéro d'accréditation : **notre sigle sera dorénavant EDSP, et notre nom complet Ecole Doctorale de Santé Publique.**

✓ *Point d'information à propos du réseau doctoral coordonné par l'EHESP*

Le réseau doctoral en santé publique animé par l'EHESP fonctionne depuis plus de 10 ans. Les relations entre l'EHESP et les ED participantes étaient régies par des conventions d'association qui portaient à la fois sur le fonctionnement du réseau et sur la délivrance du diplôme. Toutes les ED n'avaient pas signé de telles conventions, et de toute façon, celles qui existaient sont maintenant arrivées à échéance.

L'EHESP souhaite qu'un contrat soit de nouveau établi avec les ED, en séparant ce qui concerne l'adhésion au réseau et la délivrance du diplôme.

Nous avons discuté récemment avec le directeur du réseau (Bernard Jégou) et la directrice adjointe (Judith Mueller). La proposition de contrat d'adhésion faite par l'EHESP ne pose pas de problème majeur. Nous avons proposé quelques amendements et souhaité que la formation doctorale demandée par le réseau ne vienne pas entièrement s'ajouter à celle demandée par l'ED.

En ce qui concerne le diplôme, l'EHESP souhaite une reconnaissance de son apport au réseau. Cela ne peut pas être sous la forme d'une co-délivrance pour des raisons d'ordre juridique (l'EHESP n'est pas autorisée à délivrer le doctorat), mais l'EHESP souhaite que figure sur la couverture du manuscrit et sur le diplôme "thèse préparée à l'EHESP" pour les thèses co-dirigées par un chercheur de l'EHESP. Nous avons indiqué que nous ne voyions pas bien comment justifier cela et que la seule mention qui nous paraissait possible était celle de l'établissement universitaire d'inscription (qui est en général l'établissement auquel est rattaché le labo d'accueil de la thèse).

4. POURSUITE DES DISCUSSIONS A PROPOS DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ED : FORMATION DOCTORALE

La discussion sur le règlement intérieur de l'ED s'est poursuivie avec la question de la formation doctorale. Le système actuel demandant l'obtention de 30 crédits de formation (soit environ 30 jours sur la durée du doctorat) a permis que la formation doctorale soit effectivement intégrée dans les exigences du doctorat et a conduit à une réelle augmentation du volume de formation suivie par les doctorants. Le niveau d'exigence de l'ED est cependant assez élevé et l'encadrement de la nature et de la qualité des formations validées pourrait être amélioré. Enfin, la formation réalisée dans le cadre du doctorat n'est pas valorisée à l'issue du doctorat. Un livret de formation, sous forme d'un supplément au diplôme par exemple, pourrait être envisagé.

Le Conseil approuve la proposition de mise en place d'un groupe de travail qui devra faire des propositions d'évolution de la formation doctorale dans le courant de l'année prochaine.

5. CONTRATS DOCTORAUX 2015 DE L'ED

L'Université Paris-Sud attribue à l'ED cette année 7 contrats doctoraux, et l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines nous en attribue 2.

Cette année, Paris Sud a fixé une règle pour l'attribution de ses contrats doctoraux à des unités de recherches extérieures à Paris-Sud : en théorie, nous ne pouvons pas en donner plus d'1,5 par an.

Cette année, nos auditions auront lieu les 7 et 8 juillet 2015, et le jury sera *a priori* constitué de la même façon que l'an passé.

*Compte rendu rédigé par Audrey Bourgeois et Jean Bouyer
9 juin 2015*